INFORMATION DESTINÉE AUX DÉTENTEURS D'ANIMAUX

L'information professionnelle destinée aux professions médicales peut être consultée sur le site www.tierarzneimittel.ch

NOTICE D'EMBALLAGE

Baycox 5% ad us. vet., suspension orale pour veaux, porcelets, agneaux et lapins

1 NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

Elanco Santé Animale SA

Mattenstrasse 24A

4058 Bâle

Fabricant responsable de la libération des lots :

KVP Pharma – und Veterinär-Produkte GmbH

Projensdorfer Str. 324

D- 24106 Kiel

Allemagne

2 DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Baycox 5% ad us. vet., suspension orale pour veaux, porcelets, agneaux et lapins

3 LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

1 ml de suspension contient:

Substance active:

Toltrazuril 50 mg

Excipients:

Benzoate de sodium (E 211) 2,1 mg

Propionate de sodium (E 281) 2,1 mg

Suspension pour administration orale

Suspension blanche ou jaunâtre

4 INDICATION(S)

Veaux:

Prévention d'une propagation de la coccidiose et réduction de la propagation de stades de parasites infectieux chez les veaux jusqu'à l'âge de 9 mois dans les exploitations où des problèmes de coccidiose ont été mis en évidence.

Porcelets:

Prévention et thérapie de la coccidiose chez les porcelets durant la première semaine de vie des troupeaux infectés.

Agneaux:

Pour la prévention et l'empêchement d'une propagation de la coccidiose chez les agneaux.

Lapins:

Pour la thérapie et la prévention de la coccidiose chez les lapins.

5 CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au principe actif ou à un autre composant.

6 EFFETS INDÉSIRABLES

Aucun connu.

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire ou votre pharmacien.

7 ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Veaux, porcelets, agneaux et lapins

8 POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Veaux:

Jusqu'à l'âge de 9 mois, après la mise à l'étable infestée par les coccidies, 2 semaines après l'infection et par conséquent environ 1 semaine avant la manifestation de la maladie, un traitement unique pour prévenir la propagation de la coccidiose: 15 mg de toltrazuril par kg de poids corporel. Cela correspond à environ 3 ml de la suspension orale de Baycox™ 5% par 10 kg de poids corporel.

Porcelets:

Pendant la première semaine de vie, 20 mg de toltrazuril par kg de poids corporel; la dose pour 2 kg de poids corporel est fournie par une pression de pompe (0,7 ml) de l'applicateur oral joint. Un traitement unique suffira.

Agneaux:

Traitement pour réduire la propagation de la coccidiose: 7 à 10 jours après la mise à l'herbe, le changement de pré, la mise à l'étable ou le changement d'étable dans un environnement infesté par les coccidies, une fois 20 mg de toltrazuril par kg de poids corporel. Cela correspond à 0,4 ml de Baycox™ 5% par kg de poids corporel.

Lapins:

En cas de signes clairs d'une coccidiose ou comme traitement préventif après le sevrage: 15 mg de toltrazuril par kg de poids corporel sous forme d'administration orale unique. Cela correspond à 0,3 ml de suspension orale de Baycox™ 5% par kg de poids corporel.

9 CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Secouer la suspension avant l'application. Afin de garantir le dosage correct, le poids corporel des animaux doit être déterminé le plus exactement possible.

Mesures de prophylaxie indispensables: un bon climat dans l'étable et l'élimination des sources d'infection par maintien d'un environnement sec et propre.

10 TEMPS D'ATTENTE

Tissus comestibles	Veaux:	63 jours
	Porcelets:	70 jours
	Agneaux:	42 jours
	Lapins:	35 jours

Ne pas utiliser chez les bovins et brebis allaitantes, dont le lait est destiné à la consommation humaine.

11 CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Stockage: en récipients fermés à la température ambiante (15 – 25° C).

Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention EXP sur le carton.

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

12 MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Lactation:

Ne pas utiliser chez les bovins et brebis allaitantes, dont le lait est destiné à la consommation humaine.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions:

Aucune connue.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes):

Les porcelets supportent bien le quintuple de la dose, les veaux supporteront le triple.

Incompatibilités:
Ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangés avec d'autres médicaments vétérinaires.

Propriétés environnementales:
La substance active de ce médicament vétérinaire reste longtemps dans le sol, et elle est également toxique aux plantes (y compris les plantes de cultures).
Afin d'empêcher des effets indésirables sur les plantes et pour éviter une pollution de la nappe phréatique, le purin ou le fumier des veaux traités ne doivent pas être répandus sans être mélangés au fumier des bovins non traités. Le fumier des veaux traités doit être mélangé à au moins le triple de la masse de fumier des bovins non traités avant d'être épandu sur le sol. Les agneaux qui passent toute la vie dans une stabulation intensive ne doivent plus être traités à partir de l'âge de 6 semaines ou s'ils pèsent plus de 20 kg. Le purin ou le fumier des animaux traités ne peut être épandu que tous les trois ans sur un même terrain.

13 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales. Une pollution des eaux doit être évitée.
Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14 DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

19.09.2023
Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament vétérinaire aux adresses www.swissmedic.ch et www.tierarzneimittel.ch.

15 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Boîte pliable avec un flacon 100 ml de polyéthylène avec un bouchon à visser de polypropylène.
Boîte pliable avec un flacon 250 ml de polyéthylène avec un bouchon à visser de polypropylène.
Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.
Catégorie de remise B: remise sur ordonnance vétérinaire
Swissmedic 56127
Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.